

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE**  
**PROCÈS-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/11/2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept novembre à 19h00 le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Mézières-sur-Oise, en séance publique, sous la présidence de M. Didier BEAUVAIS, président.

**Étaient présent(e)s** : Mesdames MARTIN BARJAVEL, DROSE, SALINGUE, DEMEULEMEESTER, VALENTIN BOUTROY, TASSERIT, VANHOUTTE, RAYNAL BEIRNAERT

Messieurs ANTHONY, MASSON, GAMACHE, DIEHL, CARLIER, NIAY, SOLARI, GRZEWICZAK, BRISSE, COUTTE, MONTAGNE, FEUILLET, MARTIN, WALLET, MAHU, DELVILLE, SIMEON, LEMAHIEU, POTELET, BETHUNE, TONDELIER, BEAUVAIS, DIEUDONNE, DECARSIN, DA FONSECA, MARLIERE, LANGLET, MARCHAND, CRAPIER formant la majorité des membres en exercice ;

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : Mmes ABDOULI, PIQUARD, POLLART, BAILLET, Messieurs DESMAZES, NUTTENS, VASSEUR, DOLLE, LAROCHE, AMASSE, DELPIERRE

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) avant donné procuration** : Mme POLLART, Monsieur DELPIERRE

**Procurations :**

- Mme POLLART donne procuration à Mme VANHOUTTE
- Monsieur DELPIERRE donne pouvoir à Monsieur DELVILLE

**Désignation du secrétaire de séance :** Monsieur Julien SIMEON

Le procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 23 octobre 2017 a été approuvé par l'ensemble des délégués.

**■ Propositions budgétaires BUDGET PRIMITIF 2018 - Aides à domicile**

Le Vice-président informe l'assemblée qu'il y a lieu de transmettre les propositions budgétaires Prestataires 2018 du Service Aide à Domicile au Conseil Départemental conformément aux articles L312-1 et R314-20 du code de l'action sociale et des familles pour les services relevant de la Tarification Départementale.

Il expose les recettes et dépenses à prévoir pour l'exercice 2018 :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 103 940.00 €</b>	<b>1 103 940.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>127 494.26 €</b>	<b>127 494.26 €</b>

M. POTELET indique que le nombre d'heures prévisionnel des prestations s'élève à 54.000 heures pour l'année 2018.

Il propose, en outre, de prélever la somme de 25.000 € sur les réserves de compensation du budget « Aides à domicile » de manière à pouvoir maintenir un prix horaire en-dessous de 20 € à savoir 19,61 € Le tarif horaire actuel s'élève à 18,98 €

Le Conseil Communautaire approuve les propositions du budget primitif 2018 « Aides à domicile » telles que présentées.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Décision modificative - Aides à domicile

Le Président informe l'assemblée de l'existence de certaines dépenses imprévues lors du vote des propositions budgétaires du 20 Octobre 2016 (charges de structure, cotisations à rembourser au Budget Général).

Afin de permettre le passage des écritures comptables liées à ces dépenses, il convient d'abonder en crédits budgétaires le Budget Aide à Domicile.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir modifier le Budget Primitif Aide à Domicile 2017 comme suit :

Section de Fonctionnement		0.00 €
6287	Remboursement de frais	+ 10 000.00 €
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	- 10 000.00 €
64131	Rémunération principale non titulaire	- 1 500.00 €
61561	Informatique	+ 1 500.00 €

Le Conseil Communautaire approuve la décision modificative - Aides à domicile telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Décision modificative - Budget Ordures Ménagères

Le Président expose qu'il convient d'opérer un transfert de compte des crédits d'investissement lié à la régularisation d'une échéance d'emprunt du mois de décembre 2016.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir modifier le budget primitif général 2017 comme suit :

Section d'Investissement Dépenses		0.00 €
1641	Emprunts	+3 439,90 €
21754	Matériel	-3 439,90 €

Le Conseil Communautaire accepte les modifications présentées.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Décision modificative - budget travaux

Le Président expose qu'il convient d'opérer un transfert de compte des crédits de fonctionnement lié à l'annulation d'un titre de recette.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir modifier le budget primitif général 2017 comme suit :

<b>Section de Fonctionnement Dépenses</b>		<b>0.00 €</b>
673	Titres annulés	+150,00 €
605	Achat de matériel	-150,00 €

Le Conseil Communautaire accepte les modifications présentées.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Participation de la C.C.V.O. au F.S.L.

Monsieur le Président indique à l'assemblée avoir reçu un courrier de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l'Aisne, sollicitant la Communauté de Communes du Val de l'Oise pour le financement du F.S.L. (Fonds de Solidarité pour le Logement).

Le Fonds de solidarité pour le Logement permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

La participation financière de la Communauté de Communes du Val de l'Oise serait de 0.45 euros par habitant (16740) soit 7533,00 Euros pour l'année 2017.

Le Conseil Communautaire accepte le versement de la participation au F.S.L.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Avenant aux conventions pour l'organisation et l'animation des A.L.S.H. pour la période 2018/2020

Depuis 2017, la MSA ne verse plus de prestations de service aux gestionnaires d'accueil de loisirs sans hébergement pour les heures d'accueil des enfants de plus de 4 ans.

Il s'agit donc d'une perte de recettes pour les organisateurs. Certains d'entre eux ne souhaitent pas supporter financièrement le coût du désengagement de la MSA.

Ainsi, la vice-présidente propose d'autoriser les prestataires à augmenter le tarif journée des enfants de 4 ans et plus, des familles allocataires MSA.

Il convient donc de signer un avenant à la convention pour l'organisation et l'animation des ALSH afin de modifier les termes de l'article 2-1 « obligations vis-à-vis des enfants et des familles ».

Il est proposé de remplacer l'alinéa 6 par le texte suivant :

*« Pour les enfants de moins de 4 ans ou les familles allocataires CAF, le tarif hebdomadaire d'une semaine avec repas pour un enfant ne doit pas excéder 45 €. Le coût d'une semaine sans repas devra être diminué en conséquence. Pour les enfants de 4 ans et plus et allocataires MSA, le prestataire pourra augmenter son tarif en fonction de la perte de recette liée à l'absence de prestation de service pour ces enfants ».*

Par ailleurs, la convention pour l'organisation et l'animation des ALSH comporte une erreur concernant le montant de l'aide financière versée par la communauté de communes pour une demi-journée sans repas.

Cette erreur matérielle sera rectifiée dans l'avenant.

Le Conseil Communautaire autorise le président à signer l'avenant annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

### ■ Accords de subvention liée à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Monsieur le Vice-Président informe les membres présents qu'il convient de délibérer pour décider de l'attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH à volet « maîtrise énergétique renforcée » et « Adaptation ».

Il s'agit du dossier suivant :

#### **Précarité Energétique**

**Mme Evelyne BATH, 37 Rue Saint Maixent 02240 BRISSY HAMÉGICOURT**

Montant des travaux H.T. : 15 848,00€

Pourcentage retenu pour la CCVO: 10 % soit 1 585,00 €

Prime FART : 500,00 €

Soit une aide totale de la CCVO de : 2 085,00 €

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil Communautaire décide d'accorder les subventions proposées.

M. COUTTE rapporte quelques éléments d'information sur l'O.P.A.H.

Il indique que cette opération est terminée depuis le 26/11/2017.

Il reste une dizaine de dossiers déposés auprès de l'A.N.A.H. qui ont été enregistrés et pourront obtenir une subvention de cet organisme et, par conséquent, celle de la C.C.V.O. dans le cadre de l'O.P.A.H. 2012-2017.

Pour information, il reste une centaine de dossiers en cours d'instruction auprès de SOLIHA. Ces dossiers, qui seraient éligibles auprès de l'A.N.A.H., ne pourront pas être subventionnés par la C.C.V.O. tant qu'il n'y aura pas une nouvelle O.P.A.H.

Dans le cadre de la pré-étude de l'O.P.A.H., le vice-président demande aux délégués de bien vouloir retourner le questionnaire qu'ils ont reçu, pour le 22/12/2017 au plus tard.

En cas de difficulté pour le remplir, le cabinet d'études se tient à leur disposition. Les résultats de la pré-étude seront rendus lors de la 1<sup>ère</sup> semaine de février 2018.

Le Conseil Communautaire sera alors consulté pour la poursuite éventuelle d'une nouvelle O.P.A.H. Il précise que le mode de financement des aides perçues de la Région sera modifié.

Il semblerait que cette dernière ne subventionnera plus la C.C.V.O. sur le suivi animation et les dossiers. L'aide éventuelle se ferait directement auprès du demandeur.

Cette perte de financement d'environ 20% obligera à revoir les participations de notre communauté.

Il termine en informant les délégués que les objectifs fixés ont été réalisés à 95% pour les propriétaires occupants et à 26% pour les propriétaires bailleurs, le PIG départemental étant de 20%.

Durant l'opération, c'est plus de 2.300.000 € de financements sollicités ou accordés dont 356.208 € de la C.C.V.O. qui ont engendré 3.659.533 €TTC de travaux ce qui contribue au maintien ou à la création de 46 emplois en équivalent temps plein.

## ■ Questions diverses

-Contrat de garantie de salaires Aides à domicile : M. POTELET fait part aux délégués du nombre croissant des arrêts maladie des aides à domicile. Actuellement, le service ne bénéficie pas de contrat d'assurance statutaire pour les A.M. Il propose d'étudier la possibilité de contracter une assurance qui permettrait la prise en charge d'arrêts maladie ordinaire, arrêts de travail, grave maladie. Selon M. POTELET, 4.000 à 6.000 € auraient pu être économisés en 2017 si une telle assurance avait été contractée. Ce point sera de nouveau débattu lors d'une prochaine séance de Conseil Communautaire après consultation de plusieurs compagnies d'assurance.

-Commission « Finances » : Au vu de la baisse des dotations de l'Etat et des charges élevées qui se profilent, M. le Président entend réunir la commission « Finances » qui sera amenée à engager une réflexion et faire des propositions afin d'optimiser les finances de la collectivité.

-Visites A.D.H.A.P. : A la suite des visites A.D.H.A.P. dans les communes, une réunion se tiendra le 6 décembre 2017 au siège de la C.C.V.O. afin de faire une analyse et réaliser un bilan sur ce qui a été vu.

-Recours devant le Tribunal administratif : L'organisme « Vacances plurielles » a engagé un recours auprès du Tribunal administratif à l'encontre de la Communauté de Communes du Val de l'Oise au sujet des accueils de loisirs. Un avocat a été mandaté par la C.C.V.O. pour défendre les intérêts de la collectivité.

-Contrats C.D.D.L. : M. POTELET expose aux délégués que le taux de réalisation C.D.D.L. s'avère actuellement très faible sur le territoire intercommunal, de l'ordre de 40%. Il ajoute qu'il reste une année pour réaliser les projets proposés. Certaines communes expliquent qu'elles sont en attente d'éléments chiffrés conditionnant la finalisation des dossiers. M. le Président propose qu'une réunion spéciale « C.D.D.L. » soit organisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

-Réunion de commission sur le projet de l'école de musique :  
Une réunion est prévue le jeudi 14 décembre 2017 au siège de la communauté de communes sur le thème de l'école de musique.

-Point sur la construction du nouveau siège communautaire :  
M. le Président relate l'état d'avancement des travaux au nouveau siège communautaire. Il explique que quelques travaux restent encore à réaliser, certaines sociétés ayant correctement effectué leurs tâches tandis que d'autres ont laissé des malfaçons à corriger. Il évoque aussi les problèmes rencontrés avec E.D.F. et Orange.

-Cérémonie des vœux 2018 :  
M. le Président envisage d'organiser la cérémonie des vœux 2018 au nouveau siège communautaire au cours du mois de janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clos la séance.

\*\*\*

# **ANNEXE**

**Avenant N° 1 à la  
Convention pour l'organisation et l'animation  
des accueils de loisirs sans hébergement**

Site «site»

**Entre**

La communauté de communes du val de l'Oise,  
représentée par son Président, Monsieur Didier BEAUVAIS,

Et

«nom\_prestataire»,

Représenté par son «titre\_représentant», «titre\_nom\_représentant» «nom\_représentant»,  
ci-après dénommé le prestataire,

Vu la délibération de la communauté de communes du val de l'Oise

Vu la convention d'organisation et d'animation des accueils de loisirs sans hébergement en date  
du «date\_convention»,

**Article 1<sup>er</sup>**

La participation de la communauté de communes du val de l'Oie pour une demi-journée  
sans repas s'élève à 3.75 €.

Pour rectifier l'erreur matérielle, l'alinéa 4 de l'article 3.1 « le financement » est modifié  
comme suit :

- 3.75 € par demi-journée sans repas.

**Article 2**

L'alinéa 6 de l'article 2-1 « obligations vis-à-vis des enfants et des familles » est modifié  
comme suit :

« Pour les enfants de moins de 4 ans ou les familles allocataires CAF, le tarif hebdomadaire  
d'une semaine avec repas pour un enfant ne doit pas excéder 45 €. Le coût d'une semaine sans  
repas devra être diminué en conséquence. Pour les enfants de plus de 4 ans **et** allocataires MSA,  
le prestataire pourra augmenter son tarif en fonction de la perte de recette liée à l'absence de  
prestation de service pour ces enfants. »

Fait à Mézières sur Oise, le,

Didier BEAUVAIS,

Président de la communauté de communes du val de l'Oise